

LES ADDICTIONS CHEZ LES JEUNES (14-24 ans)

Synthèse et recommandations



➤ L'ENQUÊTE

Le Fonds Actions Addictions, la Fondation Gabriel Péri et la Fondation pour l'Innovation Politique ont réalisé une **enquête portant sur la perception des addictions chez les jeunes et sur l'acceptabilité des différentes mesures de prévention et de soins**. Le groupe mutualiste VYV soutient également cette enquête.

L'enquête s'organise autour de 6 axes principaux d'observation et d'analyse :

1. Quels sont les niveaux de consommations déclarées de produits et de comportements potentiellement addictifs chez les jeunes ?
2. Quelles sont les connaissances que les parents d'enfants de 14 à 24 ans, et la population générale, ont de ces consommations chez les jeunes du même âge ?
3. Quel est le niveau de connaissance des risques encourus et de la dangerosité des produits et comportements ?
4. Quelle est l'accessibilité de ces produits et comportements et notamment chez les mineurs ?
5. Quel est le système d'attribution des responsabilités ?
6. Quel est le degré d'acceptabilité des différentes mesures de prévention et de soins concernant ces consommations et ces addictions ?

Cette étude, conduite par l'institut IPSOS Public Affaires, a porté sur :

- un échantillon de 2 005 individus représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus,
- un échantillon de 1 000 jeunes de 14 à 24 ans représentatif de cette population,
- un échantillon de 402 parents d'enfants de 14 à 24 ans, représentatif de cette population.

Elle a été réalisée avec le soutien du



➤ LES RÉSULTATS

1. DES NIVEAUX DE CONSOMMATION INQUIETANTS

- **La consommation de produits licites :**

Cette étude confirme une consommation importante d'alcool et de tabac chez les jeunes, augmentant avec l'âge. Il convient de noter que :

- **Pour l'alcool**, plus les jeunes sont diplômés, plus leur consommation hebdomadaire est importante.
- **Pour le tabac**, la consommation est inversement corrélée au revenu mensuel des parents : les enfants de milieux défavorisés fument plus.

- **La consommation de produits illicites :**

Cannabis : 9% des jeunes français disent fumer du cannabis au moins une fois par mois, Ce chiffre grimpe à 25% en région parisienne.

Cocaïne, ecstasy, MDMA et GHB : 3% des 14-17 ans déclarent en avoir déjà consommé. La proportion grimpe à 5% parmi les 18-24 ans dont 3% consomment au moins 1 fois par semaine.

Soit, en extrapolant, 340 000 jeunes de 14-17 ans auraient déjà consommé de la cocaïne, de l'ecstasy, de la MDMA ou du GHB et 255 000 jeunes de 18-24 ans en consommeraient toutes les semaines !

- **L'utilisation des écrans :**

L'utilisation des écrans, réseaux sociaux et jeux vidéo, est **spectaculairement élevée** chez les jeunes, et plus encore chez les adolescents :

Un quart (26%) des 18-22 ans estiment passer plus de 5 heures par jour sur les **réseaux sociaux** ; 10% y consacrent plus de 8 heures chaque jour !

De même, 16% des 18-22 ans disent passer plus de 5 heures par jour sur les **jeux vidéo** et 7% plus de 8 heures...

Elle met aussi en évidence que les garçons consacrent 2 fois plus de temps que les filles aux jeux vidéo et qu'à l'inverse, les filles passent 2 fois plus de temps sur les réseaux sociaux que les garçons.

Elle fait apparaître que les addictions aux écrans sont étroitement liées entre elles.

- **La consommation de pornographie :**

On ne peut qu'être frappé par la fréquence élevée de visualisation des vidéos pornographiques avec **21% des jeunes (dont 15% des 14-17 ans) en consommant au moins une fois par semaine** et, encore plus problématique, une **consommation quotidienne pour 9% d'entre eux**.

- **Les jeux d'argent :**

13% des jeunes jouent au moins une fois par semaine. Les risques sont aggravés du fait que ce sont les jeunes des milieux défavorisés qui sont les premiers consommateurs des jeux d'argent.

- **Points particuliers :**

Cette enquête confirme **la fréquence bien connue des poly-addictions**, et met en évidence que ceci concerne aussi bien les addictions aux produits que les addictions comportementales.

Autre point notable : **les jeunes dont les parents ont des revenus modestes** (inférieurs à 250 euros / mois) **sont beaucoup plus exposés** que ceux appartenant à un milieu aisé (revenus supérieurs à 3 000 euros / mois) pour la consommation de tabac, cannabis, cocaïne, ecstasy, GHB, jeux d'argent, porno, jeux vidéo et réseaux sociaux.

La mise en évidence de la particulière vulnérabilité des jeunes obèses aux addictions est moins connue : ils ont une consommation d'écran à peu près deux fois plus importante que les autres. Ils minimisent clairement tous les risques des addictions aux produits et présentent des signes de fragilité psychologique.

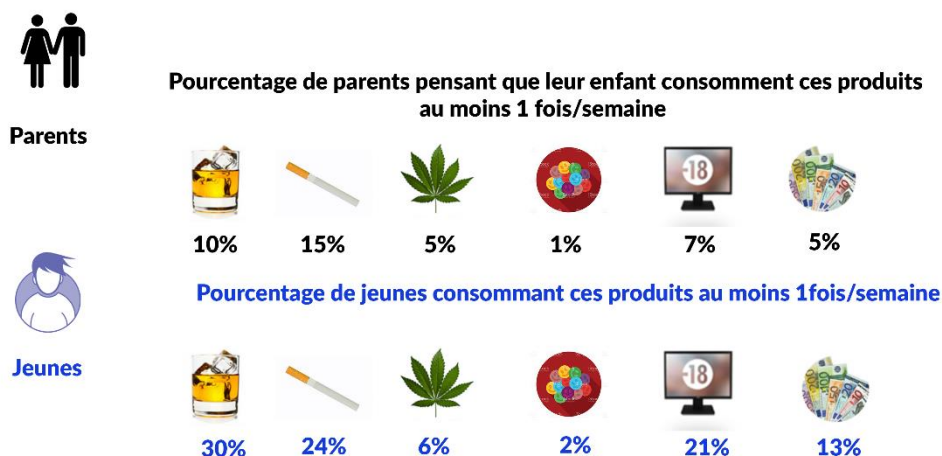
2. UNE SOUS-EVALUATION DES ADDICTIONS DES JEUNES PAR LEURS PARENTS

Si le grand public a plutôt une bonne évaluation des comportements de consommation des jeunes, les parents d'enfants de 14 à 24 ans sous-évaluent nettement la consommation de leurs enfants, notamment des produits licites : ainsi 10% seulement pensent que leurs enfants consomment de l'alcool au moins une fois par semaine, alors que 30% des jeunes ont déclaré une consommation de ce type. Il en va de même pour le tabac : 15% des parents pensent que leurs enfants fument des cigarettes au moins une fois par semaine, ce que nous disent faire 24% des jeunes.

La sous-évaluation est encore plus importante pour l'utilisation des écrans.

La méconnaissance de la fréquence de la pratique hebdomadaire des jeux d'argent et de la visualisation des vidéos pornos nous semble être encore plus problématique.

Vidéos pornos et jeux d'argent sont deux sources importantes de dommages potentiels mal connues des parents et pour lesquelles il n'y a pas encore suffisamment d'actions des pouvoirs publics ni de réelles politiques de prévention.



©Fonds Actions Addictions, Fondation Gabriel Péri, Fondation pour l'Innovation Politique – Juin 2018

3. UNE ASSEZ BONNE PERCEPTION DES RISQUES ET DE LA DANGEROUSITÉ ?

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, les jeunes ont une **bonne connaissance des risques encourus** dans la consommation des produits licites ou illicites (risque de dépendance, de maladies graves, d'accidents de la route, d'échecs scolaires ou professionnels, risques financiers, risques d'isolement, de dépression ou de suicide... Ceci montre que ces informations, provenant de multiples canaux, sont globalement bien passées et ont porté leurs fruits, notamment auprès des plus jeunes.

Les jeunes associent les addictions à un **risque élevé d'agression physique ou sexuelle**.

C'est pour l'alcool que la mesure de la crainte d'être agressée fait apparaître l'écart le plus grand entre les garçons et les filles.

Les risques associés par les jeunes de 14 à 24 ans à une consommation fréquente d'alcool

D'après vous, quelle est la probabilité de rencontrer les risques suivants quand on consomme souvent de l'ALCOOL :

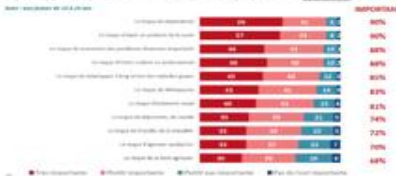
Base : aux jeunes de 14 à 24 ans



Les risques associés par les jeunes de 14 à 24 ans à la consommation de cannabis

D'après vous, quelle est la probabilité de rencontrer les risques suivants quand on consomme du CANNABIS :

Base : adolescents de 14 à 24 ans



Les risques associés par les jeunes de 14 à 24 ans à une consommation fréquente de tabac

D'après vous, quelle est la probabilité de rencontrer les risques suivants quand on consomme souvent du TABAC :

Base : adolescents de 14 à 24 ans



© Fonds Actions Addiction, Fondation Gabriel Péri, Fondation pour l'Innovation politique – Juin 2018

Les addictions aux écrans, ou via les écrans, se caractérisent par le fait qu'elles sont à la fois aisément disponibles et que le coût d'accès est quasiment nul dès lors que l'on possède l'équipement et les connections requis. Rien ne vient donc réguler ou limiter ces comportements susceptibles de déboucher sur une addiction dès lors que les parents, l'école ou les pouvoirs publics ne mettent pas suffisamment en garde. Ceci est tout particulièrement le cas pour les très fréquentes sollicitations par les sites pornographiques.

Enfin, l'enquête permet de percevoir que les risques d'isolement, de dépression ou de suicide ne sont pas suffisamment pris en compte dans les campagnes de sensibilisation

4. L'ACCESSIBILITE DES PRODUITS INTERDITS AUX MINEURS : UN JEU D'ENFANT

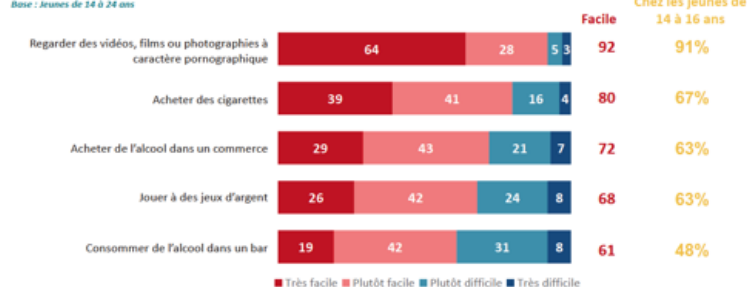
Consommer des produits licites mais interdits est un jeu d'enfant pour les mineurs :

- un mineur ne rencontre pas de refus pour l'achat de **cigarettes** pour 80% d'entre eux
- il est aisé d'acheter de **l'alcool** pour 65% d'entre eux
- 92 % estiment qu'il est très simple pour les mineurs d'avoir accès à des **images à contenu pornographique**
- les **jeux d'argent** sont facilement accessibles pour 68% des jeunes.

Perception des jeunes de 14 à 24 ans de l'accessibilité des produits interdits aux mineurs

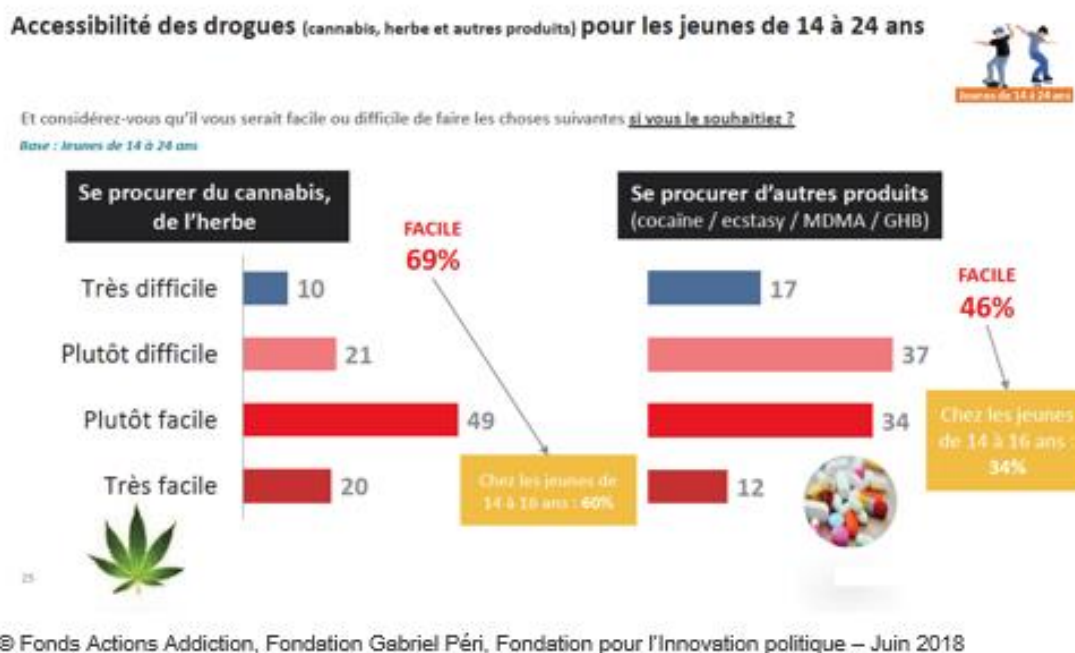
Aujourd'hui, considérez-vous qu'il est facile ou difficile de faire les choses suivantes lorsque l'on n'a pas 18 ans ?

Base : jeunes de 14 à 24 ans



© Fonds Actions Addiction, Fondation Gabriel Péri, Fondation pour l'Innovation politique – Juin 2018

L'accès aux produits illicites se révèle bien simple : 69% des jeunes estiment qu'il est facile de se procurer du cannabis (et 60 % des mineurs) et 46% d'obtenir de la cocaïne, de l'ecstasy, MDMA ou GHB (et 34 % des mineurs).



Même si elle était déjà apparue dans d'autres enquêtes, on ne peut qu'être frappé et inquiet de la facilité d'accès aux produits interdits aux mineurs et aux drogues illicites.

5. LES RESPONSABILITES

Notre enquête révèle donc deux surprises de taille en ce qui concerne l'imputation de responsabilité pour l'exposition des jeunes aux consommations et comportements addictifs :

- **la responsabilité individuelle est prioritairement invoquée**, à rebours d'une idée-reçue.
- Si la responsabilité des producteurs et des distributeurs est logiquement et clairement identifiée,
- en revanche, **la responsabilité des pouvoirs publics n'apparaît pas ou très peu**. Elle est même particulièrement minimisée en ce qui concerne l'alcool, le cannabis et les autres drogues illicites, les jeux vidéo, les réseaux sociaux et la pornographie, alors que l'on peut penser, et nous le pensons, que le régulateur public a un rôle capital à jouer face à ces risques.

6. BONNE ACCEPTABILITE DES MESURES DESTINEES A LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS, EN PARTICULIER CHEZ LES MINEURS

La volonté de la majorité des français est de mener une politique efficace de prévention des addictions et de réduction des dommages qu'elles entraînent. Or, pour être efficace, les actions doivent combiner une pluralité de mesures pour agir sur chacun des facteurs pouvant mener à l'addiction :

Protéger les Individus vulnérables

Réduire la nocivité des Produits

Réduire l'incitation Environnementale à consommer

Ces mesures sont difficiles à prendre, car elles doivent tenir compte de la complexité du problème : intérêts économiques contradictoires, liberté des individus, recherche de plaisir, respect des lois et valeurs pédagogiques de celles-ci.

L'observation et l'analyse de nos données montrent que les campagnes d'information ne suffisent pas. Des actions de contrôle de l'accès aux produits et aux comportements potentiellement nocifs devraient être la priorité des pouvoirs publics :

- **En ce qui concerne l'alcool et le tabac**, une large majorité de français se montre favorable à **l'augmentation des peines des personnes qui vendent aux mineurs des produits qui leur sont interdits** (amendes et fermetures d'établissements pour les tabacs, débits de boisson, commerces vendant de l'alcool).
- **En ce qui concerne plus spécifiquement l'alcool**, une majorité de français se montre favorable à **l'interdiction de toute publicité pour l'alcool, y compris sur les réseaux sociaux** et plus encore chez les parents.
Une courte majorité de français se montre favorable à **l'interdiction des happy hours**.
- **En ce qui concerne spécifiquement le tabac**, une courte majorité de français se dit aujourd'hui en faveur d'une **interdiction de la cigarette dans tous les lieux publics**.
- En revanche, les français ne sont pas prêts à accepter les mesures pourtant considérées comme les plus efficaces par les experts internationaux, à savoir l'augmentation du prix de l'alcool et du tabac. Chacun sait que ce sont des sujets économiquement et politiquement très sensibles. Il incombe aux pouvoirs publics et aux acteurs de santé d'accomplir ce travail de pédagogie qui favorisera la compréhension et l'acceptation de telles mesures.
- **En ce qui concerne les produits illicites**, une large majorité de français approuve l'aggravation des peines pour les trafiquants et les vendeurs ainsi que la **systématisation des amendes** pour les consommateurs. **Parallèlement, une majorité considère comme efficace la mise en vente contrôlée par l'État**. On voit donc s'exprimer une demande originale combinant une attente de répression et une attente de régulation. Une telle demande mérite d'être étudiée.
- **En ce qui concerne la lutte contre les addictions aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux, aux jeux d'argent et à la pornographie, les français semblent très majoritairement demandeurs d'une aide de l'État dans le contrôle des technologies qui donnent accès à ces contenus**. Bien que les informations concernant les dommages induits par celles-ci soient encore très incomplètes, les personnes interrogées en perçoivent les risques de façon intuitive, ce qui explique leur soutien à toutes les propositions de contrôle : informations sur le temps passé, contrôle parental, contrôle d'identité, identification bancaire, antenne de brouillage dans certains lieux... Le large soutien exprimé à de telles mesures traduit une réelle préoccupation au sein de la population, voire une sorte de désarroi. Il y a dans cette inquiétude et dans cette acceptabilité **des opportunités de régulation importante dont devrait se saisir l'État**. Dans ce domaine, les français semblent prêts à accepter des mesures de protection particulièrement fermes.
- **Le grand public, les parents et les jeunes soutiennent de façon quasi unanime le remboursement des traitements contre les addictions**. Ceci met en évidence ce qui pourrait apparaître comme un paradoxe : alors que la responsabilité individuelle dans les consommations est bien reconnue, la prise en charge à 100% des soins est très largement demandée. Cela nous paraît traduire le fait que le grand public fait intuitivement la différence entre les consommations et les addictions, véritables maladies devenues indépendantes de la volonté.

➤ RECOMMANDATIONS

Dans son ensemble, le monde scientifique considère les addictions comme un phénomène biopsychosocial, traduisant la rencontre entre un produit plus ou moins nocif, un individu plus ou moins vulnérable et un environnement plus ou moins incitateur. La volonté de la majorité des français est de mener une politique efficace de prévention des addictions et de réduction des dommages qu'elles entraînent. Or, pour être efficaces, les actions doivent combiner une pluralité de mesures pour agir sur chacun des facteurs pouvant mener à l'addiction :

1. Diminuer la vulnérabilité des individus

- développer une information claire et objective de la population générale.
- renforcer la protection des populations vulnérables : nous voulons insister tout particulièrement sur les mesures à prendre pour la protection des mineurs. Ils sont désormais reconnus comme la première population à protéger, en raison de leurs caractéristiques psycho-comportementales et neurobiologiques. Cependant, il existe d'autres populations dont la vulnérabilité particulière appelle des mesures spécifiques, notamment parmi les femmes, les personnes souffrant de troubles psychiques, les personnes socialement défavorisées...

2. Réduire la nocivité des produits

- réduire l'accessibilité et la toxicité des produits et des usages concernés en accentuant leur contrôle et leur régulation.

3. Réduire l'incitation environnementale à consommer

- agir sur les facteurs incitant à la consommation et en premier lieu sur la publicité, le marketing et les prix.

Ces mesures sont difficiles à prendre, car elles doivent tenir compte de la complexité du problème : intérêts économiques contradictoires, liberté des individus, recherche de plaisir, respect des lois et valeurs pédagogiques de celles-ci.

Notre enquête confirme l'importance de la consommation des produits licites problématiques que sont l'alcool et le tabac, chez les jeunes et chez les mineurs. Elle confirme également l'importance de la consommation de cannabis. Mais notre enquête révèle aussi une fréquence plus élevée qu'attendue des consommations de drogues dangereuses, y compris chez les très jeunes, drogues malheureusement trop souvent qualifiées de « festives » par les médias, ce qui pourrait tendre à les populariser, voire à les normaliser.

Au-delà des consommations, notre enquête révèle **l'explosion des comportements addictifs**. Les données recueillies mettent en évidence une dépendance aux écrans d'une ampleur spectaculaire, à travers une **fréquence beaucoup plus élevée qu'attendue de visualisation de contenus pornographiques**, y compris chez les mineurs. La **facilité d'accès à tous les produits à risque, aussi bien licites, mais interdits aux moins de 18 ans, qu'illicites**, est encore une information capitale mise au jour par notre étude. Il en est de même pour l'accès à la fois massif et précoce aux contenus pornographiques et aux jeux d'argent.

Nous montrons que **tous ces éléments, aussi préoccupants qu'ils soient, sont étonnamment sous-estimés par les parents**. C'est pourquoi nous espérons que notre travail suscitera une prise de conscience des carences majeures qui existent aujourd'hui dans la protection des mineurs, tant dans l'accès aux produits dangereux que dans l'accès aux contenus dangereux.

Notre enquête informe sur la **bonne connaissance, en général, de la dangerosité des différents produits et comportements**. Pour ce qui concerne les consommations à risque, ceci est vraisemblablement l'heureuse conséquence d'une compréhension satisfaisante des campagnes publiques d'information. En revanche, il n'existe aucune campagne sensibilisant les jeunes, leurs parents et le public en général aux dangers de l'addiction aux écrans en général, et en particulier aux contenus à caractère pornographique. Quant aux surconsommations à haute dose de jeux vidéo et de réseaux sociaux, non seulement elles ne font l'objet de quasiment aucune mise en garde, mais elles bénéficient même d'une forme d'assentiment public implicite, voire

d'une promotion généralisée. L'observation et l'analyse de ces données montrent que les campagnes d'information ne suffisent pas. Des actions de contrôle de l'accès aux produits et aux comportements potentiellement nocifs devraient être la priorité des pouvoirs publics. La lutte contre les addictions doit évidemment prendre appui sur une meilleure connaissance de la disponibilité de la société et de son degré d'information en de telles matières.

Ainsi, concernant les **produits licites** qu'une consommation excessive transforme en produits dangereux, les mesures les plus largement acceptées sont, pour **l'alcool, l'interdiction de toute publicité, y compris sur les réseaux sociaux**, et pour le tabac, l'interdiction de la cigarette dans tous les lieux publics.

En revanche, les français ne sont pas prêts à accepter les mesures pourtant considérées comme les plus efficaces par les experts internationaux, à savoir l'augmentation du prix de l'alcool et du tabac. Chacun sait que ce sont des sujets économiquement et politiquement très sensibles. Toutefois, on peut rappeler ici que la fixation d'un prix minimum par unité d'alcool, recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), fait l'objet de vives discussions à Bruxelles ; cette mesure se met en place en Écosse. Il incombe aux pouvoirs publics et aux acteurs de santé d'accomplir le travail de pédagogie qui favorise la compréhension et l'acceptation de telles mesures.

En ce qui concerne les **produits illicites**, une large majorité de français approuve l'aggravation des peines pour les trafiquants et les vendeurs ainsi que la **systématisation des amendes** pour les consommateurs. Parallèlement, une majorité considère comme efficace la **mise en vente de cannabis contrôlée par l'État**. On voit donc s'exprimer une demande originale combinant une attente de répression et une attente de régulation. Une telle demande mérite d'être étudiée.

En ce qui concerne la lutte contre **les addictions aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux, aux jeux d'argent et à la pornographie, les français semblent très majoritairement demandeurs d'une aide de l'État dans le contrôle des technologies** qui donnent accès à ces contenus. Bien que les informations concernant les dommages induits par celles-ci soient encore très incomplètes, les personnes interrogées en perçoivent les risques de façon intuitive, ce qui explique leur soutien à toutes les propositions de contrôle : informations sur le temps passé, contrôle parental, contrôle d'identité, identification bancaire, antennes de brouillage dans certains lieux...

Le large soutien exprimé à de telles mesures traduit une réelle préoccupation au sein de la population, voire une sorte de désarroi. Il y a dans cette inquiétude et dans cette acceptabilité des opportunités de régulation importante dont devrait se saisir l'État. Dans ce domaine, les français semblent prêts à accepter des mesures de protection particulièrement fermes.

Il ne fait pas de doute qu'une large majorité des français souhaite que la protection des mineurs soit à la fois renforcée et beaucoup plus efficace – les trois fondations, le Fonds Actions Addictions, la Fondation Gabriel Péri et la Fondation pour l'Innovation Politique partagent cette préoccupation. En conséquence, les français souhaitent la mise en place de dispositifs garantissant que les mineurs n'aient pas accès à l'achat d'alcool, de tabac, de jeux d'argent ou à des contenus pornographiques.

L'opinion publique est clairement favorable à une politique de type répressif en soutenant une forme d'**amendes et allant jusqu'à la fermeture des établissements qui vendent aux mineurs des produits qui leur sont interdits** ; ceci concerne aussi bien la grande distribution que les commerces vendant de l'alcool, du tabac ou des jeux d'argent. À la fois appropriées et approuvées, ces mesures sont d'autant plus faciles à activer que certaines existent déjà ; dans ce cas, l'action pertinente des pouvoirs publics devrait consister à se donner les moyens de vérifier le respect des lois existantes et, le cas échéant, l'application des peines qui ont été prononcées.

Pour finir, nous croyons devoir attirer une fois de plus l'attention du lecteur sur le caractère inédit et l'intérêt des données recueillies dans le cadre de notre enquête. Sa grande singularité est d'abord de se concentrer sur les jeunes, ensuite de porter sur une pluralité d'addictions, de consommations et de comportements, et enfin d'interroger trois publics différents. **Nous espérons que les résultats recueillis inspireront une relance et une rénovation des politiques de lutte contre les addictions chez les jeunes en général et chez les mineurs en particulier.**